

21 avril 1874

DÉBATS DU SÉNAT DU CANADA

Le mardi 21 avril 1874

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures de l'après-midi.

* * *

PÉTITIONS

Un grand nombre de pétitions provenant de différents endroits du pays en faveur d'une loi prohibitive de la vente de boissons enivrantes sont présentées.

L'hon. M. McDONALD présente une pétition demandant que Thunder Bay devienne le terminus de la section du chemin de fer du Pacifique pour le lac Supérieur et Winnipeg.

Après les affaires courantes,

L'hon. M. SCOTT dépose le rapport du secrétaire d'État pour l'année financière 1872-1873.

* * *

PROHIBITION

L'hon. M. VIDAL demande si l'on a reçu une réponse au message envoyé à la Chambre des communes demandant la nomination d'un comité spécial chargé d'œuvrer conjointement avec un comité du Sénat à l'éventuelle adoption d'une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes.

Son Honneur le PRÉSIDENT répond que, pour autant qu'il sache, aucune réponse n'a encore été reçue de l'autre Chambre.

L'hon. M. VIDAL : Étant donné que notre comité s'est réuni et que nous nous sommes trouvés incapables de poursuivre les travaux souhaités, il conviendrait de prendre des dispositions afin de permettre la réalisation des mesures envisagées. Nous nous rendons compte que ces pétitions en faveur d'une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes sont très nombreuses et qu'il faut leur donner toute l'attention voulue. Le nombre de personnes présentant des propositions atteint sans doute 50,000 à 80,000 dans cette province. Or, à l'heure actuelle, il semble que nous soyons incapables d'agir. D'après des informations reçues de l'extérieur, je me rends compte que des initiatives sont prises par le comité de l'autre Chambre sans qu'il soit fait mention du Sénat. Je suppose que la Chambre des communes a décidé de ne pas donner suite à notre demande. Si tel est le cas, je suppose qu'il est possible de mettre les choses

au clair, de nommer notre propre comité et d'agir indépendamment.

L'hon. M. DICKEY : L'honorable sénateur se rend compte maintenant que les critiques amicales que j'ai formulées à l'endroit de ses initiatives n'étaient pas complètement sans fondement. L'embarras est peut-être dû au fait que l'on ait demandé à notre comité de se pencher sur la question après que l'autre Chambre ait décidé de nommer son propre comité et que son rapport ait été en fait déposé. Cela lui permet sans doute de résoudre la difficulté. Car je suppose qu'il s'agissait là d'une grande difficulté.

L'hon. M. VIDAL : Mon initiative a été déclenchée par le président du comité de l'autre Chambre. Il a suggéré que je fasse une proposition ici sur cette question. À en croire le président actuel de ce comité, il semble très désireux de collaborer avec nous, comme cela a été suggéré; en effet, les membres du comité de la Chambre des communes estiment que c'est la façon la plus souhaitable de procéder. J'aimerais vraiment beaucoup savoir si nous allons travailler avec la Chambre des communes ou seuls. Nous sommes tout à fait prêts à travailler unilatéralement.

La discussion est close.

* * *

NOUVEAU BILL

L'hon. M. ALLAN présente un bill intitulé : « Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de l'Amérique britannique, et autres actes relatifs. »

Le bill est lu pour la première fois.

* * *

LE TARIF

L'hon. M. SMITH demande si le gouvernement a l'intention de modifier le tarif en général ou certaines parties de celui-ci. La raison qui le pousse à poser cette question est qu'une grande partie du commerce de notre pays est d'une certaine manière perturbé par la possibilité de changement, et que de nombreux hommes d'affaires attendent impatiemment une stabilisation de notre situation. Beaucoup de personnes venant de toutes les régions de l'Ontario se rendent dans la capitale, et des télégrammes et des lettres demandant des explications ne cessent d'arriver. Si la question du tarif était réglée, ce qui permettrait à